

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 JUILLET 2017

Date d'envoi de la convocation et de son affichage : 30 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 6 juillet à 20h30,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte PUECH, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 19

Etaient présents :

Maire

Mme PUECH

Adjoints

Mme LEJEUNE-VIGIER, M. COUTÉ, Mme FARGEOT, M. VIVIEN.

Conseillers

M. JADOT, Mme PORTELETTE, Mme GYSEN, Mme POISSON, Mme COUSTILLET, M. HUET, Mme JAUDINOT, M. BOULLAND, Mme VANGEON, Mme VIGUIER.

Procurations :

Mme VARFOLOMEIEFF à Mme FARGEOT

M. MICALLEF à Mme PORTELETTE

Mme RENY à Mme COUSTILLET

Mme LECOMTE à M. JADOT

M. RACHIDI à Mme PUECH

M. LIDA à Mme GYSEN

Mme LEOGANE à M. COUTÉ

Mme CAUFORIEZ MARQUES à Mme POISSON

M. CHINZI à M. VIVIEN

Absents :

M. DE MEULEMEESTER

M. MORMONT

M. DEGHANI-AZAR



Secrétaire de séance : Mme PORTELETTE

Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L2121-10 du Code des communes.

DÉLIBÉRATION N° 17.07.63.5

CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS PASSEE ENTRE LA COMMUNE DE BALLAINVILLIERS ET LA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY POUR LA REHABILITATION DU TERRAIN DE FOOTBALL DANS LE CADRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2016-455 du Conseil communautaire du 16 novembre 2016 portant adoption du pacte financier et fiscal de solidarité,

VU la délibération n°2017-164 du Conseil communautaire du 28 juin 2017 portant autorisation au Président de la Communauté Paris-Saclay à signer la convention de fonds de concours spécifique avec la commune de Ballainvilliers pour la réhabilitation du terrain de football,

CONSIDERANT l'avis de la commission n°4 « Finances, Schéma de mutualisation, Ressources Humaines, Services aux petites communes » du 15 juin 2017,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité :**

- **Pour : 18 voix,**
- **Ne prennent pas part au vote : 5 (Mmes Viguier, Vangeon, Jaudinot, Mrs Huet, Boulland),**
- **Abstention : 1 (Mme Lecomte),**

APPROUVE les termes de la convention pour le versement de la participation financière de la commune de Ballainvilliers à la Communauté Paris-Saclay pour la réhabilitation du terrain de football dans le cadre du Contrat Départemental de Territoire,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de fonds de concours avec la Communauté Paris-Saclay et tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Brigitte PUECH